



## Charges locatives pour entretien de la pelouse

Par **sylvain2608**, le **24/07/2012** à **20:29**

Bonjour,

J'ai une question concernant mes charges locatives et l'entretien de mon gazon.

En effet, mon propriétaire me facture dans les charges l'entretien de la pelouse par un paysagiste.

Est-il en droit de me l'imposer ? Car je souhaiterais effectuer moi même cette tâche afin d'alléger mes charges locatives.

De plus, celui ci ne me prévient pas lorsque l'entreprise intervient et pénètre donc dans mon jardin sans mon accord (il s'agit d'une violation de domicile).

Merci par avance pour vos réponses !

Par **edith1034**, le **25/07/2012** à **08:14**

l'entretien de la pelouse est à votre charge de la manière que vous voulez

si le bailleur veut un paysagiste, cet entretien est à sa charge

pour tout savoir sur les charges locatives

<http://www.fbis.net/charges-locatives.htm>

Par **sylvain2608**, le **25/07/2012** à **09:25**

Merci pour cette réponse rapide.

je détaille un peu plus mon cas, parce que en fait, le propriétaire est la société de paysagiste en question ...

En aucun cas ils ne peuvent donc m'imposer qu'ils effectuent eux même l'entretien et de les inclure dans les charges locatives ? (en plus ils se rémunèrent en même temps que les loyers ...)

Idem, le propriétaire a planté une haie, et il y a mis un goutte à goutte, dont le branchement n'est pas chez nous. Peut-il aussi nous facturer dans les charges l'arrosage de la haie ?

Merci d'avance

Par **edith1034**, le **25/07/2012** à **13:52**

non et non !

Par **sylvain2608**, le **25/07/2012** à **14:40**

Super,  
merci pour ces orientations précises ;)

Ya t-il un texte de loi en référence ?